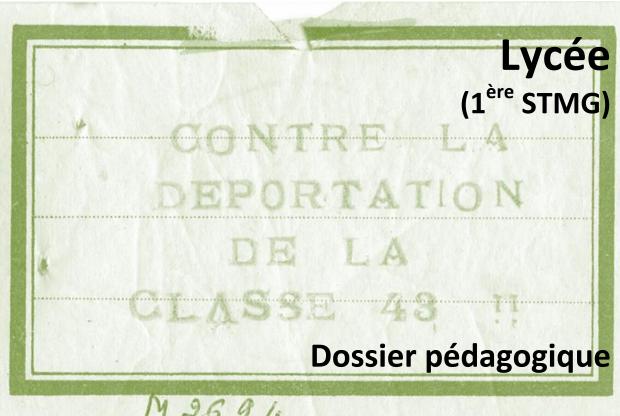
Parcours

D'un Juif en Dordogne

pendant la 2nde Guerre mondiale



M 2694

Une France vaincue



Rappel du contexte

Au cours des mois de mai et de juin 1940, en quelques semaines, l'armée française est vaincue. La France est occupée par les armées allemandes.

Le 14 juin 1940, le drapeau nazi flotte dans les rues de Paris.



Face à l'avancée des troupes nazies, plusieurs millions de personnes fuient en désordre sur les routes de France : c'est l'exode.

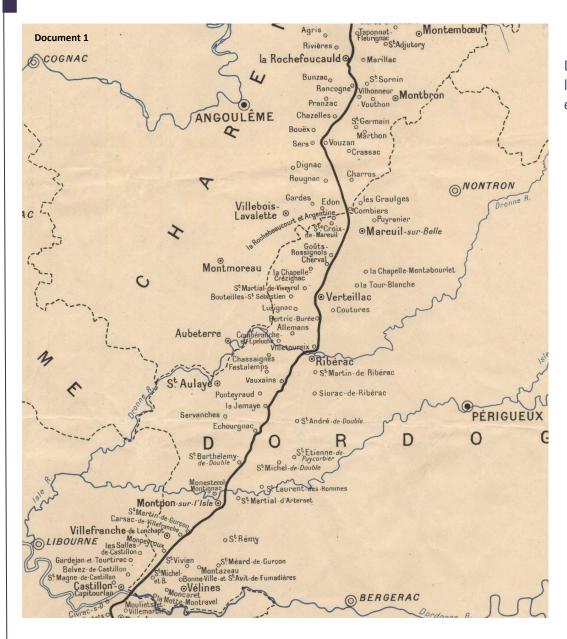


Un nouveau gouvernement est formé dirigé par le Maréchal Pétain

Il demande l'armistice (c'est-à-dire la fin des combats) qui est signé le 22 juin 1940 La débâcle militaire et morale est complète.

C'est un nouveau régime, l'Etat français qui gouverne désormais le pays.

L'Etat français en Dordogne.



Détails du passage de la ligne de démarcation en Dordogne.

1 Fi France 052

LE PREFET DE LA DO RDO GNE,

Vu la loi du 9 Août 1849 sur l'état de siège, modifiée par la loi du 14 Septembre 1941;

Vu l'article 99 de la loi du 5 Avril 1884;

Vu la loi du ll Juillet 1938 sur l'organisation de la Nation en temps de guerre;

Vu le décret du ler septembre 1939 déclarant l'état de siège sur tout le territoire français;

∀u le décret du 14 septembre 1941, déléguant à l'autorité civi le les pouvoirs exceptionnels de police conférés à l'autorité militaire par les articles 7 et 9 de la loi du 9 Août 1849 sur l'état de siège;

Vu la circulaire N° 298 Pol.II.Circ. en date du 7 Juillet 1943 de M. le Chef du Gouvernement, Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur:

ARRETE;

Article 2. - Sont considérés comme bals ou dancings publics, tous les bals même organisés dans des propriétés privées, si le public y est admis;

Article 3.- Toute infraction aux prescriptions qui précèdent sera poursuivie conformément aux dispositions de l'article 47I, paragraphe 15, du Code Pénal.

Si le bal a été donné dans un établissement tel que débit de boissons, café, hôtel, restaurant, salle de spectacles ou tout autre local ouvert au public, la fermeture temporaire de l'établissement pourra être prononcée par arrêté préfectoral, sans préjudice des sanctions pénales à intervenir

Fait à PERIGUEUX, le 26 Juillet 1945
LE PREFET,

3.	Quelle interdiction est mentionnée dans le document ?
4.	A partir de ce document, comme pouvez-vous qualifier le nouveau régime politique en place en France ?

Léon Lichtenberg



Léon Lichtenberg est né en Pologne en 1925. Sa famille poussée par l'antisémitisme, émigre en France.

Ils arrivent à Paris en 1928.

En 1936, ils s'installent à Périgueux où vit déjà un oncle. Les parents de Léon y sont commerçants.

AD 24 14J37

Son adolescence se passe en Dordogne, sous l'Etat français, entre politique antisémite et engagement dans la Résistance.

1.	passe l'intégration de sa famille en France ? Choisissez un exemple précis.
2.	Pourquoi ses parents ont-ils choisi la France comme lieu de résidence ?
3.	Quelles conséquences de la guerre met en lumière le deuxième extrait de témoignage ?

La gradation des mesures contre Léon et sa famille

réfecture de la Dordogne	150	Rich		etrangers	U 31 DHUMBRE 1940 Addagaa		
Stat N° 3		Etat dom	inatif des Ei	trangers ré	sidant dens la commune		
			titre de: D		:L'étranger p		te d'arri-
NOMS & PRENOMS : NATIO	NALITE: CONFES	SION: séjour do	nt est ti: va 'étranger:du		PROFESSION :il par ses p :pres movens	ro- :a en- : Da sub-:fants de vée dan	
		: corarie r	e or anger ; au	0.1010	.venir à ses		
					soins	: de I5	
					•	: ans	
	:	:	::	:		::	
HTENBERG née LONDON Fejga	Polonaise	Israelite	Carte N.T.I	4/11/41	S.P.	Non allocataire	4/9/39
HTENBERG Gecal	id°	id°	Carte T.I.		Ex-vendeur	id.°	27/8/40
HTENBERG Herzco	id°	id.	Carte N.S.		Commerc_	id.º	31/7/38
HTENBERG Leib	id°	id.º	Carte N.T.		Ecolier	id.º	29/6/38
HTENBERG née MARKUSFELD Sarah	id.º	id.	Carte N.S.		Commerc.	id°	id°
	Britannique	Sans rel	Récépissé		id.	Allocataire **	1/8/40
	Allemande	Protestante	Carte T.I.		Souffleur Sp.	Non allocataire	9/10/40
FOOGHE Elodie	Belge	Catholique		31/12/42	Couturière	id.º	21/4/18
FOOGHE née VERDRUY Eugénie	id°	id°	Récépissé	id°	S.P.	id°	id°
BMANN née GUGENHEIM Erna	Allemande	Israelite	Permis de s	1/2/41	S.P.	id°	22/8/40
TENTHAL Chana née SCHENWOLD	Polonaise	id.°	Carte N.S.		S.P.	id°	13/6/40
LA née BUCHER Constance	Suisse	Catholique	Carte T.I.		Femme de ménage	id°	1927
LA René Fernand	id°	id°	Carte N.T.		Ecolier	id°	id°
DENHEIM Louis	Allemande	Israelite	Récépissé	3/1/41	S.P.	Allocataire ==	Juil 40
PER Judith	id°	id°	Carte T.I.		Gouvernante	id° 🧀	1/8/40
SZYC dit LIPSCHUTZ Abram	Polonais	id.°	Carte art.		Relieur	id.º	Sept.39
SZYC dit LIPSCHUTZ Aron Joseph	Apatride	id.º	Carte T.I.	38/11/42	Papetier	Non allocataire	id°
SZYC Chaim Israel	Polonaise	id°	Carte art.		Tailleur	id°	31/5/40
SZYC née LISZYC Estéra Rucla	åd.°	id°	Carte N.S.	id°	S.P.	Allocataire *	Sept.39
SZYC Hena	id°	id.	id°	11/10/43	S.P.	Non allocataire	31/5/40
		id.º	id	31/12/42	S.P.	id °	id°

NOMS et Prénoms		: Nationa- : lité		: Adresse des Parents	:Nore de : :personnes : :composant : :la famille		Observations
LICHTENBERG Léon	: I6 A.	: : Polonais	: ?	:8 Av. Daumesnil -	: ?	2	: Lycée de Périgueu
CYPRYCK Félicien	: I7 A.	: d°	. ?	: Périgueux :Cornille près PERIGUEU	x ?	non allocataire	d°
IEWI Mercel	: 14 A.	d.	9	: SE Rue Alsace Lorraine : PERIGUEUX	?	9	d.
ROSENTHAL Werner	: I3 A.	:Apatride	. ?	:La Raméo St Astier	::Quatre	non allocataire	: d°
KAMAN Boris Louis	: 15 A.	: Belge	: Juive	: BASSIILAC	: Trois	non allocataire	d°
KAMINER Robert	: 14 A.	: Belge	. 7	: AGONAC	Six	d°	d°
KANTHUER Jean	: 11 A.	: d.	: ?	: D°	: six	: d°	: d.

Ministère de l'Intérieur Bureau du Personnel

DECLARATION

en vue de la pplication de la loi du 3 octobre 1940 sur le statut des juifs

(A retourner au bureau du Personnel)

Nom du déclarant :

Prénoms :

Date et lieu de naissance :

Grade ou emploi :

Docicile :

Ascemants	(Votre grand père dans la ligne paternelle	1-1
	(est-il ou était-il de race juive ?	(1)
la ligne	(Votre grand mère dans la ligme paternelle	
paternelle	(est-elle ou était-elle de race juive ?	(3)

Ascendants	(Votre grand-père dans la ligne maternelle	
dans	(est-il ou était-il de race juive ?	
la ligne	(Votre grand-père dans la ligne materpelle	
maternel le	(est-elle ou était-elle derace juive ?	(1)

(1) Conjoint (Votre conjoint est-il juif ?

Pouvez vous prévaloir de l'article 3 de la loi du 3 octobre 1940 en excipant d'une des conditions suivantes ;

15		êtes-vous titulaire de la carte du	
		combattant 19I4-19I8	(1.)
29		avez vous été cité au cours de la	
		campa no 1914-1918 ?	(1.)
38	-	avez-vous été cité à l'ordro du jour	
		au cours de la campagne 1939-1947	(T)
49		êtes-vous décoré de la Légion d'Honneur	
		à titre militaire ou de la Médaille	
		militaire ?	(1)

Fait à le

SOUL LA FOI DU SERMENT le Déclarant :

(1) répondre par oui ou par non

NOTA · Toute fausse déclaration entraînera la décheance des droits ou du paiement du traitement.

AD24 1W1829-1

Document 6

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Police des Questions Juives

Direction Régionale

Rapport Nº 266

Inspecteur BRASSEM

ETAT FRANCAIS

LIMOGES, le 4 Avril 1942.

Affaire: LICHTEN BERG Eresko

Lieu : 49 rue du Président Wilson, PERIGUEUX

Origine: M. le Chef de la P.Q.J. LIMOGES -------

RAPPORT

OBJET: renseignements sur l'intéressé et sur le fonds de commerce qu'il exploite.

ENCUETE : L I C H T E N B E R G Hérezko, né le 21 Août 1892 à CIECHANOWICE (Pologne), de Mordko et de Feyga LONDON, juif recensé, de nationalité polonaise.

Entré en France le 21 Juillet 1928, détenteur du récépissé N° 0014, délivré le 11 décembre 1941, par le Commissariat de Police de FERIGUEUX, valable jusqu'au 31 Mars 1942, validité prorogée jusqu'au 30 Juin de la même année. Non allocataire.

S'est présenté le 19 septembre 1939 au Recrutement de PERIGURUX, mais été déclaré inapte à la visite.

Profession: commerçant, domicilié à PERIGUEUX, 8 Avenue Daumesnil.

Marié à : MARKUS FEL D Sarah, née àn 1895 à SIEDLCE (Pologne), de Joseph et de Jaspa CERECNIA, recensée comme juive, de nationalité polonaise.

Entrée en France en 1928, titulaire du récépissé de carte identité étranger N° 0010, délivré le 16 Janvier 1942, par le Commissariat de Police de PERIGUEUX, Marchande ambulante en bonne terie.

Trois enfants sont issus de ce mariage :

1°- Chawwa, née le 7 mars 1920 à SIEDLCE (Pologne), lochawma, née le 7 mars 1920 à SIEDLCE (Pologne), juive re censée, de nationalité polonaise, entrée en France en 1928, carte de dentité étranger non salarié N° 34, CB 0826I, délivrée le 2 mai 1935, par la Préfecture de la Seine, renouvelable du 7 mars 1946 au 7 mars 1948. Le 18 Avril 1940 par la Préfecture de la Dordogne, valable du 7 mars 1940 au 7 mars 1943.

2° Gécel, né le 29 août 1921 à SIEDLCE (Pologne), juif recensé, de nationalité polonaise, entré en France en 1928. Carte identité étranger travailleur industriel N° 36 CA 50707, délivrée le 2 mai 1941, valable jusqu'au 29 Avril 1944 (Préfecture de la Dordogne).

Engagé volontaire à l'Intendance Militaire de PERIGUEUX, in-corporé au groupement des bataillons de pionniers E.V.E. le 6 mai 1940 démobilisé le 27 août 1940.

.../...

Profession: vendeur décorateur, domicilié à PERIGUEUX, 19, rue Pierre Magne.

3°- Leib, né le 26 Février 1925 à SIEDLCE (Pologne), juif recensé, de nationalité polonaise, entré en France en 1928. Carte identité étranger non travailleur N° 40 CS 08588, délivrée le 4 décembre 1940 par la Préfecture de la Dorcogne, valable du 26 Février 1940 au 26 Février 1943.

Mme LICHTENBERG Feyga, née L O N D O N (mère de M. LICHETENBERG née en 1868 à CIECHANOWICE (Pologne), recensée comme juive, de nationalité polonaise, titulaire du récépissé de carte identité N° 0001 délivrée le 13 novembre 1941 par le Commissariat de Police de PERICUE valable jusqu'au 14 Février 1942, validité protogée jusqu'au 14 max 1942.

Erezko LICHTENBERG, exploitait à CIEDLCE (Pologne), un commerce de textiles.

Le 21 Juillet 1928, il entrait en France avec sa famille et venait habiter PARIS, 41 rue Vieille du Temple; 4 jours après, il obtenait de la Préfecture de Police k'entarx de PARIS, l'autorisation d'exploiter un commerce de marchand forain (registre 7.500, fuillet 100).

Le 13 décembre 1928, il venait habiter PERIGUEUX, où il exerça sa profession de marchand forain en bonneterie, jusqu'en septembre 1938.

Le 20 Septembre 1938, il ouvrait, 49, rue du Président Wilson, un commerce de bonne terie-lainages, sous la raison sociale "TOUTE LA MODE", immatriculé au Registre du Commerce de PERIGUEUX, le 19 septembre de la même année.

LICHTENBERG possédait le 30 Juin 1941, un stock de marchandises évalué à 374.455 Frs. Sonzohiffre d'affaires pour l'année 1941 est d'environ 300.000 Frs.

Sarah LICHETENBERG exploite de son côté, unx commerce de marchand forain en confections, tricots, depuis le 20 Février 1954, immatriculé le 24 Février 1940, sous le N°.9873, au Registre du Commerce de PERIGUEUX. Le 50 Juin 1941 elle a fait une déclaration de stock de 60.000 Frs; son chiffre d'affaires pour l'année écoulée, s'est élevé à 89.350 Frs.

signé : P. BRASSEM

CONCLUSIONS

du Chef de la Police des Questions Juives, Délégué pour la Région de Limoges

De l'exposé ci-dessus, il ressort :

que LICHTENBERG Erezko et son épouse MARKUSFELD Sarah, sont juifs et étrangers, et qu'ils exploitent séparément un commerce.

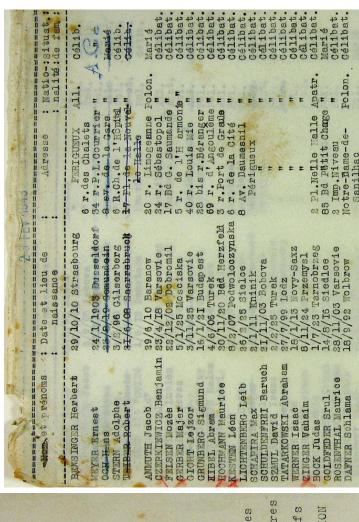
En conséquence, je demande :

lo- à Monsieur le Directeur Régional du Service de l'Aryanisation Economique de LIMOGES, la nomination d'un administrateur provisoire pour ces deux affaires, pour fermeture et radiation du R.C. de PERIGUEUX.

2°- à Monsieur le Préfet de la Dordogne, de vouloir bien inscrire LICHTENBERG et toute sa famille, en vue de leur assigner une résidence surveillée, dès qu'un administrateur provisoire sera nommé.

> Chef de la Police des Questions juive s Délégué pour la Région de LIMOGES

> > J. ANTIGNAC



Document 9 : Les chiffres de la déportation et des exécutions en Dordogne.

AD24 42W239-1

« Selon nos estimations, et considérant les derniers chiffres de l'Anacr, la répartition des victimes serait la suivante : 1412 victimes non-Juives et 1186 à 1196 Israélites, soit au total 2598 victimes, au minimum, en Dordogne.

Reviriego (B), Les Juifs en Dordogne, 1939-45, Editions Fanlac.

- 4. Lisez attentivement les documents (page 7 à page 11). N'hésitez pas à surligner tous les éléments qui font écho aux mesures prises vis-à-vis de la famille Lichtenberg.
- 5. Complétez le tableau suivant à partir des informations prises dans les documents.

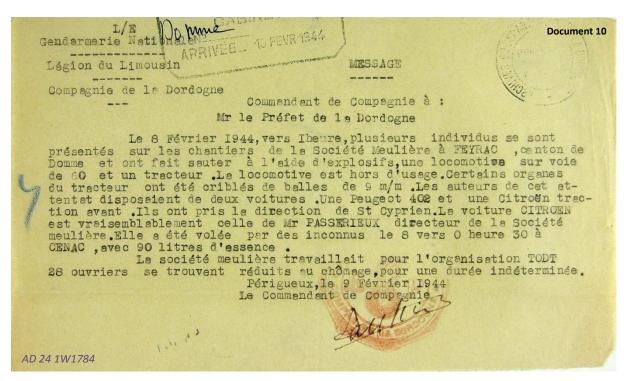
Documents	Date	Type de mesure	Description
Document 3			
Document 4			
Document 5			
Document 6			
Documents 7 et 8			

AD 24 14J37



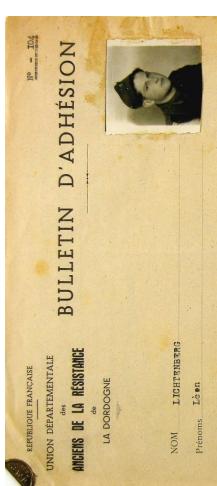
6.	Ecoutez le nouvel extrait du témoignage de Léon
Lichte	enberg. Dans quel lieu Léon Lichtenberg se familiarise
avec	les idées de la Résistance ?
7.	Quelles précautions sont nécessaires selon lui ?

Léon Lichtenberg prend part, dès juin 1943, à plusieurs groupes de résistants (maquis de l'Armée secrète, groupes de FTP-MOI).



8.	Quelles actions sont menées par le groupe de résistants dont fait parti- Léon Lichtenberg ?	ie –
		_
9.	Quel est l'objectif de ce type d'action ?	_
		_
		_

Document 11



Profession Rtudient

Date et lieu de naissance Le 26/2/1925 à Sciedlee (Pologne)

Nom de guerre PHIL

Domicile 8 , Av. Doumesnil Périgueux

Situation de famille Célibataire

Date d'entrée à la résistance 8 janvier 1944

Groupement Au maquis ROLAND près de Vergt

Grade F.F.I. Lieutenant au TOBème RI Bataillen SOLEIL

Premier parrain connu Commendant SOLFIL

Deuxième parrain connu Commandant LECOEUR

Biographic sur la résistance du Candidat
Janv.44 Haquis ROLAND
Fev. :Entré aux F.T.P.M.O.I. Brigade CARLOS
Jull. :Région F.T.P.F. Ct LECOEUR
Aut :Service S.O.P. Ct DOUBLE-METRE Date: Le-I4 Février 1945
Sept. :Entré au tème Rgt Soleil
Le manadant de Gie sur le front de
La Rochelle

Démobilisé le 22 Janv. 1945 comme Polonais

AD24 14/37

Lichtenhing

R/Lo.

R/

sence, dans la région de Domme (Dordogne) d'un groupe d'une trentaine de terroristes, tous de nationalité espagnole.

Ees intéressés seraient armés, au

moins de pistolet automatique, mais peuvent disposer d'armes plus puissaptes. Leur présence en ce lieu parait

Stre en corrélation avec l'attentat de la voiture postale Terrasson-Sarlat du 23 Octobre 1943.

recueillis, en collaboration avola gendarmerie permettent de situer approximativement le lieu de stationnement de ce groupe.

de Turnac (comune de Domme) et Groléjac, d'une part, et la Dordogne et le chemin départemental n° 50, d'autre part).

Latère est excessivement boisée et les terroristetes ont été aperque, il y a quelques jours, s'y dirigeant après avoir quitté le chemin départemental n°50.

DESTINATAIRES: A titre de compte rendu M. 1e PREFET DE LA DORDOGNE M. 1e DIRECTEUR des Renseignements

.

Généraux à Vichy.

le COMMISSAIRE DIVISIONNAIRE
Chef du Service Régional des
Renseignements Généraux à Limoges.

AD24 1W18

14

Lic	htenberg da	: des docume uns la Résista —————	nce est syn	onyme de d	clandestinite	é et de mer	naces

Les ATROCITES ALLEMANDES

UN AVERTISSEMENT SOLENNEL SIGNÉ CHURCHILL. TRUMAN ET STALINE SERA ENVOYÉ AU REICH.

Communes, M. Churchill a déclaré que huit membres de la Chambre des Communes et deux membres de la Chambre des Lords allaient se rendre au G. Q.G. du général Eiseihower pour contrôler les actes de barbarie découverts lors de la libération des camps de concentration.

Dans un message adressé à M. Churchill, le général Eisenhower a déclaré que ce que les armées alliées avaient découvert, notamment à Weimar, dépassait tout ce qu'on avait pu imaginer.

La presse britannique publie les photographies officielles pri-

Londres — A la Chambre des 80.000 prisonniers qui s'y trou-ommunes, M. Churchill a dé- vaient, 21 000 ont été délivrés. Grâce aux dossiers du comman. dant du camp, on connaît le nombre des victimes. Elles ont été de 6 497 en janvier, 5.694 en février, 5.479 en mars et de 915 pendant les dix premiers jours d'avril.

M. Churchill a annoncé qu'un avertissement solennel portant sa signature, celle du président Truman et du maréchal Staline, allait être envoyé aux Alle-mands, dans lequel on leur fera savoir clairement que la res-ponsabilité des atrocités incombe non seulement aux chefs reconnus comme criminels, mais ses dans le camp de Buchen-wald, près de Weimar. Sur exécuté les ordres.

11. Ecoutez le dernier extrait du témoignage de Léor Lichtenberg. Quels sentiments livre-t-il sur l'univers concentrationnaire?